

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 18 décembre 2025

L'an 2025 et le 18 décembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 décembre 2025.

Date de la convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

Délibération N° 18-12-2025 / N°235

Etaient présents les membres en exercice : 64

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdel, Jean-Michel Desailly, Léon Bernard, Sébastien Bertout, Maurice Soyez, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Jean-Marc Cuvillier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Patrick Zakrent, Pierre Cuvillier, Eric Poulain, Pascal Hemery, Arnauld Ricq, Sébastien Henquenet, Jean-Michel Delannoy, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Philippe Lefebvre, Hubert Dingreville, Stéphane Locquet, Nicolas Capron, Michel Seroux, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Jean-Claude Jacquemelle, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Philippe Duez, Denis Caillierez, Stéphane Gomès, Freddy Balavoine, Gérard Nicolle, Alain Debureaux, Christian Thilliez, Serge Leu, François Coquart, Jean-Louis Lebas, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, David Duchateau, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Martine Gérard, Sylviane Evain, Murielle Roussel, Magalie Jonard, Françoise Simon, Muriel Sergier, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 6

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 85

Absents : Patrick Roblot, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Fabienne Kwiatkowski, Sylvie Gabez, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Yves Petit, Thomas Bonnelle, Marie-Angèle Lefetz, Béatrice Dausse, Christian Delambre, Julien Bellengier, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Benoit François, Jean-Paul Hémery, Yannick Barlet, Alain Traisnel, Jean-François Haultcoeur, Sidonie Duriez, Magali Urbanac, Alexandre Decry, Eric Caron, Henri Cuvillier, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Jean Marie Bouet.

Absents suppléés : Pascal Mestan supplié par Laurent Bridoux, David Dubois supplié par Bernadette Pezé, Jean-Louis Cauvet supplié par Marilyne Hadj, Dominique Verdel supplié par Frédéric Jacquemelle, René Pruvost supplié par Chantal Jacquemelle, Frédéric Plaquet supplié par Elisabeth Dufour.

Absents excusés : Florence Dambreville, Roland Descamps

Absents ayant donné procuration : Lionel Cayet ayant donné procuration à Guillaume Lefebvre, Michel Petit procuration à Gérard Nicolle, Christian Boucly ayant donné procuration à Françoise Simon, Patrick Dekeyser ayant donné procuration à Marie Bernard, Hugues Legoux ayant donné procuration à Jean-Claude Jacquemelle, Romuald Delattre ayant donné procuration à Freddy Balavoine, Olivier Gallet ayant donné procuration à Nicolas Capron, Ernest Auchart ayant donné procuration à Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini ayant donné procuration à Hubert Dingreville, Anne-Sophie Larivière ayant donné procuration à Damien Bricout, Arnaud Douchet ayant donné procuration à Magali Jonard, Joël Tournel ayant donné procuration à Jean-François Varoqui, Yves Lieppe ayant donné procuration à Stéphane Locquet, Chantal Dufresne ayant donné procuration à Alain Debureaux, Philippe Vanderbeken ayant donné procuration à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Pierre Guillemant

Titre de la délibération : AC - Décision modificative du budget 602 exercice 2025

Monsieur le Vice-Président fait état de la nécessité de procéder à une modification budgétaire sur le budget 2025 du service assainissement collectif afin d'une part de permettre de passer les amortissements au chapitres 040 et 042, d'autre part d'intégrer les frais d'études aux travaux par des écritures au compte 2031-chap 041 et aux comptes 2315-chap 041, 2313-chap 041. Des écritures aux comptes 6215, 62871, 61528 et 2031 s'avèrent par ailleurs nécessaires pour équilibrer le budget.

Suite à l'avis favorable des membres du bureau du 10 décembre 2025, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'augmenter/diminuer les crédits budgétaires, comme suit :

Dépense de la section fonctionnement

- Article 61528 / chap 011 : +1031,26 €
- Article 6215 / Chap 012 : +7400 €
- Article 62871 / chap 011 : -7400 €
- Article 6811 / chapitre 042 : +3886,18 €

Recette de la section fonctionnement

- Article 777/ chapitre 042 : +4917,44 €

Dépense de la section investissement

- Article 139111 / chapitre 040 : +4917,44 €
- Art 2031 / chapitre 20 : -1031,26 €
- Article 2315 / chapitre 041 : +22353,02 €
- Article 2313 / chapitre 041 : +10,73 €

Recette de la section investissement

- Article 281532 / chapitre 040 : +3886,18 €
- Article 2031 / chapitre 041 : +22363,75 €

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 23/12/2025 et publication ou notification du 23/12/2025

